

Conseil Communautaire 28 Septembre 2020 Compte-rendu pour affichage

Le 28 septembre 2020, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Villetoureix, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2020 conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires de la 2020-119 à 2020-143	53
Nombre de membres titulaires de la 2020-144 à 2020-147	52
Nombre d'absents titulaires de la 2020-119 à 2020-143	6
Nombre d'absents titulaires de la 2020-144 à 2020-147	7
Procurations	4

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Virginie Mouche est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 30 juillet est adopté à l'unanimité.

1- POLE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT TERRITORIAL

1.1-AMENAGEMENT TERRITORIAL: RAPPORTEUR DIDIER BAZINET

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 119 : Programme d'Intérêt Général (PIG)

Le PIG intervient sur les territoires de la CC du Pays de Saint-Aulaye (CCPSA) et de la CC du Périgord Ribéracois (CCPR). La population totale de ce groupement de commande s'élève à 26 413 habitants dont 74.85% pour la CCPR (19 769 habitants) et 25.15% pour la CCPSA (6644 habitants). Le coût du PIG est répartientre les deux communautés de communes selon cette clé de répartition. Le coût global du PIG 2020 est de 70 280 € soit 2.66 €/habitant pour le groupement de commande.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- arrête le montant 2020 du PIG à 2.66 € par habitant
- autorise le Président à signer tous les documents permettant poursuite du PIG.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 120 : Vente d'un lot - Lotissement des burelles

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise la vente à Madame Daniel demeurant à DOUCHAPT du lot n°18 correspondant à la parcelle cadastrée N°1794 (1153 m²) du lotissement « Les Burelles » à Douchapt. Montant de 13.00 € TTC /m² soit 14 989.00 € auquel s'ajoute l'étude de sol soit un total de 15 211.15 €. L'étude de Maitre VAUBOURGOIN, notaire à Mensignac, est désignée pour rédiger l'acte de vente.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 121 : Avenant au contrat de ruralité avec la communauté de communes du Pays de St Aulaye

Par délibération du 23 mars 2017, le conseil communautaire a validé le projet de contrat de ruralité avec l'Etat, le Département et la CC du Pays de St Aulaye. La CCPSA a déposé deux demandes au titre du Contrat de Ruralité pour deux projets non mentionnés dans le contrat initial. Le contrat de ruralité étant signé par les deux communautés de communes, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer un avenant au contrat pour que les projets portés par la CCPSA puissent faire l'objet d'une subvention de l'Etat.

1.2-URBANISME: RAPPORTEUR FRANCIS LAFAYE

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 122 : Arrêt-projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le conseil communautaire de la communauté de Communes du Périgord Ribéracois a arrêté le projet de PLUi-H lors de sa séance du 4 février 2020 à 50 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions. Ladite délibération et le dossier d'arrêt du projet de PLUi-H ont ensuite été transmis pour avis aux Communes membres de la CCPR ainsi qu'aux personnes publiques associées (PPA). Les conseils municipaux des Communes membres ont alors disposé d'un délai de 3 mois à compter de l'arrêt du projet de PLUi-H, conformément à l'article R 153-5 du code de l'urbanisme.

A l'issue de ce délai, 6 Communes ont exprimé un avis défavorable assorti d'observations portant notamment sur le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) relatifs à leur Commune.

Or, en vertu de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme, lorsqu'au moins l'une des Communes membres émet un avis défavorable sur les OAP ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) compétent doit délibérer à nouveau et arrêter le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, arrête le projet de plan local d'urbanisme.

Les avis des communes et des PPA seront pris en compte lors de l'approbation du PLUi-H, en même temps que les observations formulées par les habitants et les associations dans le cadre de l'enquête publique prévue en début d'année prochaine. Le conseil communautaire sera également utilement éclairé dans ses choix par l'avis motivé de la commission d'enquête publique qui sera désignée à cet effet.

Préalablement à l'approbation, les propositions de modifications afin de répondre à l'ensemble des observations des Communes, des PPA, de la CDPENAF, du CRH et du public seront présentées en conférence intercommunale des maires.

Enfin, le dossier sera approuvé courant 2021 et deviendra exécutoire après la mise en œuvre des mesures de publicité requises.

1.3-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: RAPPORTEUR PATRICK LACHAUD

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 123 : Projet de charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement artisanal le Jarissous

Par délibération n° 2019/144 en date du 19 novembre 2019 la communauté de communes du Périgord Ribéracois a décidé de vendre les terrains de la zone d'activité artisanale Le Jarissous située à Tocane St Apre à 1€ HT le m². Il s'agit d'une zone comportant 9 lots pour une surface totale de 48 541 m².

Compte tenu de l'effort financier consenti par la communauté de communes et afin d'éviter la spéculation sur les terrains, le conseil communautaire à l'unanimité adopte la charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement artisanal le Jarissous dans laquelle figurent des clauses relatives à l'obligation de construire, à la préservation du caractère économique de la zone et à l'empêchement de la spéculation.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 124 : Vente des terrains du lotissement artisanal Le Jarissoux

La commission développement économique qui s'est réunie en février dernier a validé les propositions d'acquisition suivantes :

Benjamin BOSC gérant de la SAS SANITHERMIE lot n° 8 : bâtiment commercial /atelier : 2 722 €

Frédéric CONIGLIO gérant de la Société ATC lot n° 7 : un bâtiment commercial : 2 595 €

Guillaume THIELENS gérant de la société TGA (entreprise de travaux publics) lot n° 5 : bâtiment de stockage de matériel : 5 197 €

Aurélien MARTINEZ Electricité du Bâtiment lot n° 6 : stockage /atelier : 1 918 €

Pierre HAPIETTE gérant de la Société Pierre Eau Paysage (Macon paysagiste) lot n° 1 : showroom /stockage/ vitrine client 7841 €

Patrick SOREY artisan boucher/traiteur lot n° 2 : bâtiment artisanal/ station de contrôle technique 12 415 € David FLAMBARD DFB Tradition lot n° 3 : bâtiment commercial : 3 400 €.

Le dossier de la ZAA des Jarissous ayant été déposé à l'Etude de Maitre de CUMOND, les ventes se feront chez Maitre de CUMOND Notaire 24 600 RIBERAC.

Le conseil communautaire a l'unanimité délibère favorablement sur chacune de ces ventes.

1.4-DEVELOPPEMENT DURABLE: RAPPORTEUR ALLAIN TRICOIRE

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 125 : Projet de plantation d'arbres fruitiers et d'une haie sur une parcelle du site des Rebeyrolles à Villetoureix.

Dans le cadre de l'action n°38 du PCAET relative à la protection de la biodiversité et du partenariat avec l'association PROM HAIE en Nouvelle Aquitaine, le conseil communautaire a l'unanimité autorise le Président à répondre avant le 31 octobre à un appel à projet pour la plantation d'un verger de fruitiers (espèces conservatoires) et d'une haie favorisant l'hébergement des insectes polinisateurs. Ce chantier peut bénéficier d'un cofinancement régional dans le cadre d'un appel à projet, pour lequel nous pouvons répondre.

1.5- TOURISME: RAPPORTEUR JEAN-PIERRE CHAUMETTE

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 126</u> : Composition du Conseil d'Exploitation de l'Office Intercommunal de l'Office du Tourisme (OTI)

Le conseil communautaire a l'unanimité valide la composition du conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme Intercommunal telle que présentée ci-dessous :

Pour le collège des élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Jean-Claude ARNAUD	Gérard CAIGNARD	
Bernadette BAZINET	Jean-Pierre PRIGUL	
Daniel BONNEFOND	Régis DEFRAIE	
Fabrice BONIFACE	Jean-Pierre PARETOUR	
Julie BORDET	Ph BOISMOREAU	
Murielle CASSIER	Pierre GUIGNE	
Jean-Pierre CHAUMETTE	Ph DUBOURG	
Michel DESMOULIN	Didier ANDRIEUX	
Jean-Pierre DESVERGNE	Jean-Pierre PRUNIER	
Gilles MERCIER	Lisa BOYER	
Muriel MORLION	Monique BOINEAU SERRANO	
Marion LAFAYE	Ludovic GILLAIZEAU	
Nicolas PLATON	Catherine BEZAC GONTHIER	
Christophe ROSSARD	Francis LAFAYE	
Allain TRICOIRE	Brigitte POURTIER	

Pour le collège des membres socio-professionnels :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jonathan CLARKE	Fanny JOUSSAIN
Lise DA NEELS	Jérôme JEAN
Alexandre DUGUET	Sylvie PETIT
Brigitte HAUTEFAYE	Kelly DE SCHEEMAEKER
Martine HUBERT	Marc WILGOSS
Pierre LAFAYSSE	Angélique LAMIGEON
Patrick MARTY	Jean-Luc WARGNIER
Florian PIERRESTEGUY	Monique DESCHAMPS
Christian PIERROT	Jonathan JOBIN
Perrine HÉRIPRET	Julien ASQUIÉ

Pour le collège des membres qualifiés :

TITULAIRES				
Bernard LENEUTRE				
Gérard MAZIERE				
James MONTILLAUD				

2- POLE ADMINISTRATION GENERALE

2-1 ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORTEUR JEAN-DIDIER ANDRIEUX

PROJET DE DELIBERATION N° 2020/ 127 : Désignation des délégués de la CCPR au Pays Périgord Vert

A l'issue des dernières élections, Il appartient à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois de désigner les délégués pour siéger au sein du groupe d'Action Local (GAL) Leader PPV, à l'assemblée générale et au Conseil d'Administration du Pays Périgord Vert.

Le conseil communautaire à l'unanimité désigne les titulaires et suppléants suivants :

Pour le Leader : Titulaire : Murielle Cassier, Suppléant : Patrick Lachaud

Pour l'assemblée Générale : Titulaire : Murielle Cassier, Suppléant : Patrick Lachaud **Pour le Conseil d'Administration** : Titulaire : Murielle Cassier, Suppléant : Patrick Lachaud

Pour Territoire Industrie: Titulaire: Patrick Lachaud

PROJET DE DELIBERATION N° 2020/ 128 : Désignation des délégués à la commission développement durable du Syndicat Départemental d'Energie (SDE) 24

Le conseil communautaire à l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Allain Tricoire

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 129 : Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne au titre des élus Yves Mahaud.

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 130 :</u> Désignation des délégués au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Ribérac-Dronne-Double (CHICRDD)

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Didier Bazinet

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 131</u> : Désignation des délégués : Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT)

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Jean-Pierre Chaumette

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 132 : Désignation des délégués : Périgord Développement

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Patrick Lachaud

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 133 : Désignation des délégués : Initiative Périgord

Le conseil communautaire a l'unanimité désigne pour le poste de titulaire : Patrick Lachaud

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 134 : Installation des commissions intercommunales

Les 12 commissions intercommunales ont été créées par délibération n°2020-82 le 30 juillet 2020. Chaque conseiller pourra siéger dans 3 commissions. Les suppléants pourront siéger, sans que cela augmente le nombre de commissions éligibles par commune.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de désigner les membres des commissions en liste entière. Le conseil communautaire à l'unanimité fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siègeront.

	NOMBRE	
COMMISSION	DE MEMBRES	NOMS
Coopération intercommunale et voirie intercommunale	22	Jean-Didier Andrieux (Celles) – Allain Tricoire (Allemans) – Jean-Pierre Prigul (Bertric-Burée) – Jean-Claude Desport (Bourg des Maisons) – Janick Laville (Bourg du Bost) –Pascal Devars (Champagne Fontaine) – Lisa Boyer (Chapdeuil) – Jean-Pierre Prunier (Cherval) – Michel Desmoulin (Creyssac) – Alfred Gonnard (La Chapelle Montabourlet) – Jean-Pierre Desvergne (Paussac St Vivien) – Gilbert Pezon (Ribérac) – Bernard Saint Martin (Ribérac) – Jean-Pierre Chaumette (Siorac de Ribérac) – Pierre Guigné (Saint André de Double) Jean-Pierre Paretour (Saint Martin de Ribérac) – Gérard Caignard (Saint Méard de Dronne) – Fabrice Boniface (Saint Pardoux de Dronne) – Stéphane Faure (Saint Victor) – Pierre Janaillac (Tocane Saint Apre) – Joelle Saint Martin (Vanxains) – Patrick Lachaud (Villetoureix)
Enfance, Scolaire, Péri et Extrascolaire	14	Monique Boineau-Serrano (Chassaignes) – Jean-Didier Andrieux (Celles) –Jean-Pierre Prunier (Cherval) – Jöel Constant (Lisle) – Catherine Bezac-Gonthier (Ribérac) – Christine Laurent (Ribérac) – Jean-François Bittard (Ribérac) – Delphine Salaberry (Ribérac) – Christophe Rossard (Segonzac) – Brigitte Pourtier (Saint-Paul de Lizonne) – Jean-Claude Arnaud (St Vincent de Connezac) – Denis Ferrand (Tocane Saint Apre) – Joëlle Saint Martin (Vanxains) – Sarah Cudmore (Montagrier)
Finances et Prospectives budgétaires	11	Jean-Marcel Beau (La Jemaye Ponteyraud) – Christine Berthé (Bouteilles Saint Sébastien) –Daniel Bonnefond (La Tour-Blanche-Cercles) – Jean-Pierre Desvergne (Paussac Saint Vivien) – Philippe Chotard (Ribérac) – Francis Duverneuil (Saint Just) - Brigitte Pourtier (Saint Paul de Lizonne) – Thierry Charenton (Saint Vincent de Connezac) – Edwige Badel (Tocane Saint Apre) – Marion Lafaye (Vendoire) – Patrick Lachaud (Villetoureix)
Aménagement de l'espace (urbanisme et Habitat)	17	Francis Lafaye (Montagrier) - Pascal Devars (Champagne-Fontaine) — Corinne Ducoup (Goût Rossignol) — Philippe Bogaert (La Chapelle Grésignac) — Daniel Bonnefond (La Tour Blanche-Cercles) — Bruno Limerat (Lisle) — Jean-Pierre Desvergne (Paussac Saint Vivien) — Laurent Casanave (Ribérac) — Bernard Saint Martin (Ribérac) — Virginie Mouche (Saint Martial de Viveyrols) — Jean-Pierre Paretour (Saint Martin de Ribérac) — Brigitte Pourtier (Saint Paul Lizonne) — Philippe Dubourg (Saint Sulpice de Roumagnac) — Pierre Janaillac (Tocane Saint Apre) — Joëlle Saint Martin (Vanxains) — Muriel Morlion (Villetoureix) — Joël de Luca (St Martin de Ribérac)
Administration Générale et Ressources humaines	7	Yves Mahaud (Douchapt) – Michel Desmoulin (Creyssac) –Jean-Marcel Beau (La Jemaye Ponteyraud) – Francis Duverneuil (Saint Just) – Julie Bordet (Tocane Saint Apre) - Murielle Cassier (Comberanche-Epeluche) – Priça Mortier (Saint Victor)
Jeunesse, Culture, Actions Interculturelles et Insertion	9	Catherine Bezac-Gonthier (Ribérac) - Thomas Bernard (Chapdeuil) — Yves Mahaud (Douchapt) — Nicolas Platon (Ribérac) — Christine Laurent (Ribérac) — Catherine Esculier (Ribérac) — Delphine Salaberry (Ribérac) — Denis Ferrand (Tocane Saint Apre) — David Boucard (Verteillac)
Action Sociale	11	Philippe Boismoreau (Grand-Brassac) – Lisa Boyer (Chapdeuil) – Murielle Cassier (Comberanche Epeluche) – Corine Ducoup (Goût Rossignol) –Christine Laurent (Ribérac) – Christophe Rossard (Segonzac) – Pierre Guigné (Saint André de Double) – Virginie Mouche (Saint Martial Viveyrols) – Brigitte Pourtier (Saint Paul Lizonne) – Priça Mortier (Saint Victor) – Julie Bordet (Tocane Saint Apre)

Patrimoine, Bâtiments et SPANC	9	Philippe Dubourg (Saint Sulpice de Roumagnac) – Francis Télémaque (Celles) – Pascal Devars (Champagne-Fontaine) - Monique Boineau-Serrano (Chassaignes) – Alfred Gonnard (La Chapelle Montabourlet) – Gilles Mercier (Petit Bersac) – Laurent Casanave (Ribérac) – Virginie Mouche (Saint Martial Viveyrols) –Edwige Badel (Tocane Saint Apre)
Développement Economique Touristique	24	Patrick Lachaud (Villetoureix) - Allain Tricoire (Allemans)- Jean-Pierre Prigul (Bertric-Burée) – Bernadette Bazinet (Bourg des Maisons) – Janick Laville (Bourg du Bost) – Monique Boineau Serrano (Chassaignes) – Corine Ducoup (Goût Rossignol) – Philippe Boismoreau (Grand-Brassac) – Philippe Bogaert (La Chapelle Grésignac) – Daniel Bonnefond (La Tour Blanche-Cercles) – Ludovic Gillaizeau (Lusignac) – Gilles Mercier (Petit Bersac) – Catherine Bezac-Gonthier (Ribérac) – Jean-François Bittard (Ribérac) – Delphine Salaberry (Ribérac) – Philippe Chotard (Ribérac) – Jean-Pierre Chaumette (Siorac de Ribérac) – Francis Duverneuil (Saint-Just) – Philippe Dubourg (Saint Sulpice de Roumagnac) – Pierre Janaillac (Tocane Saint Apre) – Marion Lafaye (Vendoire) – Régis Defraye (Verteillac) – Joël De Luca (St Martin de Ribérac) - Murielle Cassier (Comberanche-Epeluche)
Communication, Promotion du Territoire et Participation Citoyenne	5	Nicolas Platon (Ribérac) – Jean-François Bittard (Ribérac) – Christophe Rossard (Segonzac) – Denis Ferrand (Tocane Saint Apre) – Muriel Morlion (Villetoureix)
Transition Energétique et Développement Durable	17	Allain Tricoire (Allemans) – Jean-Pierre Prigul (Bertric-Burée) – Bernadette Bazinet (Bourg des Maisons) – Janick Laville (Bourg du Bost) – Lisa Boyer (Chapdeuil)- Michel Desmoulin (Creyssac) – Jean-Marcel Beau (La Jemaye-Ponteyraud) – Bruno Limerat (Lisle) – Ludovic Gillaizeau (Lusignac) – Clément Lemercier (Nanteuil Auriac de Bourzac) – Laurent Casanave (Ribérac) – Gilbert Pezon (Ribérac) – Philippe Chotard (Ribérac) – Jean-Pierre Paretour (Saint Martin de Ribérac)-Edwige Badel (Tocane Saint Apre) – Marion Lafaye (Vendoire) – Muriel Morlion (Villetoureix)
Activités de pleine nature et sport	9	Jean-Pierre Chaumette (Siorac de Ribérac) – Yves Mahaud (Douchapt) – Philippe Boismoreau (Grand-Brassac) – Ludovic Gillaizeau (Lusignac) – Clément Lemercier (Nanteuil Auriac de Bourzac) – Gilles Mercier (Petit Bersac) Catherine Esculier (Ribérac) – Christophe Rossart (Segonzac) – Julie Bordet (Tocane Saint Apre)

2-2 RESSOURCES HUMAINES – RAPPORTEUR YVES MAHAUD

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 135</u> : Indemnisation des jours de congés non pris pour raison de santé.

Le conseil communautaire à l'unanimité valide le principe de l'indemnisation des jours de congés au profit d'un agent non pris pour raison de santé.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 136 : Contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité afin de satisfaire aux besoins saisonniers des services.

Ces postes ont été prévus au budget principal de la communauté de communes pour 2020.

Accueils de loisirs sans hébergement :

Recrutement direct de 4 agents non titulaires à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} novembre au 31 août.

Scolaire:

Recrutement direct de 6 agents non titulaires à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité du 1^{er} novembre au 31 juillet.

Ces agents assureront une fonction d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments ou aide i

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 137 : Créations de postes au tableau des effectifs

Il est proposé de créer un poste d'ATSEM suite à changement de filière approuvée par la commission Ressources Humaines, pour un adjoint technique principal 2° classe titulaire du CAP petite enfance souhaitant intégrer la filière ATSEM.

Par ailleurs, dans le cadre du remplacement de la responsable du pôle Développement Aménagement, il est proposé de réorganiser le service par la mise en place de deux chefs de services, l'un pour l'aménagement et l'autre pour le développement. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir deux postes de catégorie A, ingénieur ou attaché.

Le conseil communautaire à l'unanimité valide les créations de poste présentées ci-dessus.

Le tableau des effectifs compte 112 postes pourvus pour 103 Equivalents Temps Plein, 19 postes vacants et 6 agents en disponibilité.

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 138 :</u> Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Par délibération n°2019-118 du 25 septembre 2019, un contrat d'un an a été créé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC). Cet emploi concernait un agent des services techniques mis à disposition de la commune de Celles, contre remboursement. La durée hebdomadaire était de 21 heures.

Ce contrat arrivant à échéance au 30 septembre 2020, le conseil communautaire à l'unanimité décide de le reconduire. M. Andrieux ne prend pas part au vote.

2-3 FINANCES - RAPPORTEUR JEAN-MARCEL BEAU

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 139 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2021

Les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts permettent de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés de TEOM du fait de la mise en place de la redevance spéciale applicable aux professionnels.

Ces demandes d'exonération sont motivées par la mise en place de la redevance spéciale applicable aux professionnels.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'exonérer les locaux proposés par le SMD3-Antenne de Ribérac. Francis Lafaye ne prend pas part au vote.

Raison Sociale	Adresse	
MJ Jamot	Les Chaumes Nord 24600 Ribérac	
Rev ' Hôtel – SAS- Emmarine	Les Chaumes Nord-Rte de PX 24600 Ribérac	
Centre Leclerc SAS-Soridis	Les Chaumes Nord 24600 Ribérac	
GIFI	Les Chaumes Est 24600 Ribérac	
BMSO / Point P	Route de Périgueux-ZA de Toutifaut 24600 Ribérac	
BMSO / Intercaro	Route de Périgueux-ZA de Toutifaut 24600 Ribérac	
Société Sagot	Faye 24600 Ribérac	
Mazière Jean-Claude	ZAÉ les Chaumes Est 24600 Ribérac	
Banque Populaire	2 place de la liberté 24600 Ribérac	
Moreau Bâtiment	8 Av Guy de Larigaudie 24600 Ribérac	
Garage JFB	20 Av de Verdun 24600 Ribérac	
Ecole de conduite Gauducheau	25 rue Couleau 24600 Ribérac	
Sarl ARCP	ZI les Chaumes 24600 Ribérac	
Chartres Stéphane	Faye 24600 Ribérac	
Tip Top	Route de Mussidan 24600 Ribérac	
Atelier Fleuriste	26 place Nationale 24600 Ribérac	
Pharmacie de la Gare	15 Av de Royan 24600 Ribérac	
CRCAM Charente Périgord	5 place Nationale 24600 Ribérac	
Chausson matériaux	Rue du Cdt François Pichardie 24600 Ribérac	
SCAR Terroir et Tradition	598 rue du Cdt François Pichardie 24600 Ribérac	
Etablissements Laviale	Route de Périgueux 24600 Ribérac	
LIDL	Lieu-dit Grand champ sud 24600 Ribérac	
Groupe MEAC SAS	Tinteillac 24320 Bourg des Maisons	
SARL Bocquier Thermique	ZA le bois des chênes 24320 La Tour Blanche	
Ets Lafaye	Les Tilleuls 24350 Montagrier	
SARL Large et Borde	Route de Bourdeilles 24310 Paussac St Vivien	
SARL le Mas de Montet	Le Mas de Montet 24600 Petit-Bersac	
STB Stéphane Bousquet	La Côte 24320 St Martial de Viveyrols	
SARL Rénovation Laguillon	Les Coureix Nord 24320 Saint Paul Lizonne	
SARL Yves Nadal	Baunac sud 24350 Tocane Saint Apre	
SAS Tocapre	Les grands champs de Baunac 24350 Tocane St Apre	
SNC Alain Ballout	Puymonzac Rte de Mareuil 24230 Verteillac	
Etablissement Dosilé	Les deux ponts 24600 Villetoureix	
SARL Lachaud Stockage	ZI la Borie 24600 Villetoureix	
SAS Guenon	ZA la Borie 24600 Villetoureix	

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 140 :</u> Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : répartition 2020

Afin de participer à couvrir les dépenses liées aux aides aux entreprises générées par la crise sanitaire, le conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) décide de procéder à une répartition dérogatoire du FPIC par prélèvement de 3.25% de l'enveloppe prévisionnelle des communes. Le montant global de l'enveloppe des communes resterait alors au niveau de 2019. Les communes participent alors à hauteur de 10 405 € à l'effort financier d'un montant de 50 000 € porté par la CCPR pour les exonérations de fiscalité et l'aide directe aux entreprises du territoire.

	Montant 2020 (€)		
part CCPR	349 624		
part COMMUNES	309 694		
total	659 318		
Allemans	8 452		
Bertric-Burée	6 297		
Bourg-des-maisons	0		
Bourg-du-Bost	4 227		
Bouteilles st Sébastien	3 550		
Celles	9 427		
Champagne et Fontaine	5 896		
Chapdeuil	1 918		
Chapelle-Grésignac	1 642		
Chapelle-Montabourlet	928		
Chassaignes	1 251		
Cherval	4 669		
Comberanche-et-Epeluche	2 706		
Coutures	2 889		
Creyssac	1 410		
Douchapt	6 727		
Gouts-Rossignol	6 781		
Grand-Brassac	9 511		
La Jemaye-Ponteyraud	2 486		
Lisle	13 032		
Lusignac	3 486		
Montagrier	8 620		
Nanteuil auriac de Bourzac	3 819		
Paussac et st vivien	9 380		
Petit Bersac	2 692		
Ribérac	43 907		
St André de double	3 127		
St Just	2 583		
St Martial Viveyrol	3 541		
St Martin de Ribérac	14 160		
St Méard de drone	9 269		
St Pardoux de drone	2 938		
st paul Lizonne	4 700		
St Sulpice de roumagnac	4 364		
St Victor	3 549		
St Vincent de Connezac	11 484		
Segonzac 3 256			
Siorac-de-Ribérac 4 118			
Tocane-st-Apre	24 508		
La Tour Blanche Cercles	9 927		
Vanxains	13 649		
Vendoire 2 612			
Verteillac 11 492			
Villetoureix	14 716		
total	309 696		

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 141</u> : Remboursement anticipé partiel d'un emprunt du Budget Principal

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois a contracté un emprunt relais auprès de la Banque Postale en 2018 pour un montant de 2 000 000 € afin de financer la construction du BEPOS de Siorac en attendant le versement des subventions. Le remboursement se fait au fur et à mesure de la réception des subventions.

Suite à la réception de subventions, le Conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à effectuer le remboursement de 125 000 € auprès de la Banque Postale.

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 142 : Décision Modificative N°3 du Budget Principal

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de procéder aux ajustements budgétaires ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
21	21738	46	Piscine de Verteillac	+ 4 000.00 €	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		+ 4 000.00 €
TOTAL SECTIO	N D'INVES	STISSEMEN	+ 4 000.00 €	+ 4 000.00 €	
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
chapitre	article	opération	libellés	DEPENSES	RECETTES
011	6152211		Bâtiments Publics FCTVA	- 4 000.00 €	
023 Virement à la section d'investissement			+ 4 000.00 €		
TOTAL SECTIO	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				

2-4 MARCHES PUBLICS – RAPPORTEUR PHILIPPE DUBOURG

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 143</u> : chantier Bepos centre d'hébergement de Siorac-de-Ribérac : régularisation des avenants

Suite à la proposition de la CAO du 22 septembre, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à signer les avenants de régularisation des travaux du marché du « BEPOS » à Siorac de Ribérac qui s'élèvent à 21 965 € HT pour un montant initial de travaux de 2 161 900.51 € HT soit une plus-value de 1.016 %.

M. Lafaye Francis et M. Gérard Caignard ne prennent pas part au vote.

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 144</u> : Attribution du marché de restauration hydraulique de la Piscine de Ribérac

Suite à la proposition de la commission MAPA du 22 septembre, le conseil communautaire à l'unanimité (1 abstention) retient l'offre la mieux-disante remise par l'entreprise SCOP HYDRO pour un montant de 199 967.95 € HT, inférieure de 8% à l'estimation du maître d'œuvre.

3- POLE SERVICE A LA POPULATION

3-1 ENFANCE – RAPPORTEUR MONIQUE BOINEAU-SERRANO

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 145</u> : Aide au démarrage des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) : attribution de subvention

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association « Le cocon des anges » (MAM de Tocane). Il s'agit d'une aide à l'installation versée en deux fois 500 € l'année d'ouverture et le solde à N+1 en fonction de l'évolution de la structure. Cette aide a été instituée par la Communauté de Communes en 2015 afin d'encourager le regroupement des assistantes maternelles. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020.

Le conseil communautaire à l'unanimité après en avoir délibéré, vote la subvention de 1000 € payable en deux fois.

3-2 JEUNESSE – CULTURE – RAPPORTEUR CATHERINE BEZAC-GONTHIER

PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 146 : Séjour à la montagne

Dans le cadre des activités des Centres de Loisirs de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, il est proposé tous les deux ans un séjour de cinq jours (cette année du 20 au 24 décembre) à Uz sur le thème « Découverte de la montagne ». Ce séjour s'adresse aux enfants de plus de 7 ans et aux adolescents.

Quotient familial	Tarifs du séjour montagne CLSH et ados
1401€ et +	240€
De 901 à 1400€	220€
De 623 à 900€	200€
De 401 à 622€	180€
De 0 à 400€	160€
Bénéficiaire RSA	50€

Le conseil communautaire ayant délibéré valide ces tarifs à l'unanimité.

<u>PROJET DE DELIBERATION N° 2020 / 147</u> : Attribution des subventions liées au Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées (SICC)

Le conseil ayant délibéré attribue les subventions suivantes au titre du Soutien aux initiatives culturelles concertées (SICC) :

Structure	Cout charge organisateur	Subvention CCPR	Subvention département
Culture Loisirs éducation (CLE)	9 432 €	1 500 € 1 115 € (commune)	1 500 €
Association Rural Sauvage	8 900 €	800 €	800 €
Association Petit Poux et Cie	600€	150 €	150 €
CCPR	11 037 €	9 537 €	1 500 €
Association Café Pluche	8 740 €	1 200 €	1 200 €
ТОТ	AL DES SUBVENTIONS	3 650 €	5 150 €

Le coût total du SICC pour la CCPR et le Conseil Départemental est de 8 800 € répartis ainsi :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11

^{- 5 150 €} à la charge du Conseil Départemental de la Dordogne versés dans un premier temps à la CCPR et ensuite reversés par la CCPR aux associations

 ^{- 3 650 €} à la charge de la CCPR (somme inscrite au BP 2020).